

Internationale
de l'Éducation
Boîte à outils
2023



Guide pour les REL à l'intention des syndicats de l'enseignement supérieur



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Internationale de l'Education (IE)

L'Internationale de l'Education représente les organisations d'enseignant·e·s et d'employé·e·s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employé·e·s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde.

L'Internationale de l'Education regroupe tous les enseignant·e·s et employé·e·s de l'éducation.

Internationale
de l'Éducation
Boîte à outils

Guide pour les REL à l'intention des syndicats de l'enseignement supérieur

Patricia Díaz Charquero et Virginia Rodés Paragarino



*Ce travail est sous licence Creative
Commons Attribution-NonCommercial-
ShareAlike 4.0 International License
(CC BY-NC-SA 4.0)*

Publié par l'Internationale de l'Éducation
Octobre 2023
ISBN 978-92-95120-97-6 (PDF)

Illustration de couverture: Internationale de l'Éducation, 2023



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. POURQUOI CE GUIDE ? | 2 |
| 1.1. À qui s'adresse ce guide ? | 3 |
| 1.2. En quoi ce guide pourra-t-il se révéler utile ? | 3 |
| 2. REL : CONCEPTS CLÉS | 4 |
| 2.1. L'UNESCO encourage le modèle REL | 7 |
| 2.2. Objectifs et domaines d'action de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL | 8 |
| 2.3. Quelles sont les implications de ces recommandations pour les enseignant-e-s, les étudiant-e-s et les établissements scolaires ? | 10 |
| 2.3.1. Pour les enseignant-e-s | 10 |
| 2.3.2. Pour les étudiant-e-s | 10 |
| 2.3.3. Pour les établissements scolaires | 11 |
| 3. LES REL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | 12 |
| 3.1. Intersection entre ressources éducatives libres, libre accès et science ouverte dans l'enseignement supérieur | 12 |
| 3.2. Intégration des REL dans les programmes d'études de l'enseignement supérieur : nécessité d'adopter une perspective située | 14 |
| 3.3. Obstacles à l'adoption du modèle REL dans les EES | 15 |
| 3.3.1. Obstacles juridiques | 15 |
| 3.3.2. Barrières culturelles et comportementales | 15 |
| 3.3.3. Infrastructures, ressources et incitants | 16 |
| 3.4. Surmonter les obstacles à l'adoption | 17 |
| 4. L'ÉDUCATION OUVERTE EST UNE QUESTION SYNDICALE | 19 |
| 5. APPEL À L'ACTION | 22 |
| 5.1. Créer une culture REL au niveau des syndicats | 22 |
| 5.2. Comprendre pleinement le contexte | 24 |
| 5.2.1. Analyse des politiques nationales ou institutionnelles | 24 |
| 5.2.2. Recueillir des données factuelles | 25 |
| 5.2.3. Identifier les obstacles et les opportunités | 28 |
| 5.3. Élaborer un plan | 30 |
| 5.3.1. Objectifs | 30 |
| 5.3.2. Acteurs clés et partenaires potentiels | 31 |
| 5.3.3. Stratégies | 32 |
| 5.3.4. Activités | 33 |
| 5.3.5. Plan de communication | 34 |
| Exemples de politiques REL | 37 |



1. POURQUOI CE GUIDE ?

On attend beaucoup du potentiel de la technologie pour transformer l'enseignement supérieur et, en particulier, éliminer les obstacles entravant l'accès aux contenus éducatifs, que ce soit leur coût, les barrières linguistiques ou l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur (EES) sont de plus en plus nombreux à posséder des référentiels permettant de stocker, cataloguer, décrire et rechercher des contenus. Les outils d'édition collaborative permettent de diversifier la production et de faciliter la révision des contenus éducatifs. Les plateformes de cours en ligne offrent la possibilité d'élaborer des séquences didactiques et de diffuser des contenus en les associant aux programmes d'études. Pour sa part, l'UNESCO recommande aux États et aux autorités éducatives d'adopter des politiques en matière de ressources éducatives libres (REL), afin que toutes ces infrastructures puissent être mises à disposition équitablement, efficacement et durablement.

Toutefois, ce potentiel n'a pas été développé de manière équilibrée ou égalitaire dans toutes les régions du monde. À cet égard, l'édition 2023 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation¹ souligne que :

« Le contenu en ligne est souvent produit par les groupes dominants, ce qui influe sur l'accès à ce contenu. »

« La production et l'utilisation des REL se concentrent en grande partie dans les pays industrialisés. »

« Près de 90 % du contenu des archives de l'enseignement supérieur incluant des collections de ressources éducatives en libre accès a été créé en Europe et en Amérique du Nord. »

« 92 % du contenu de la bibliothèque mondiale "OER Commons" est en anglais. »

« Les cours en ligne ouverts à tous (MOOC) profitent principalement aux apprenants éduqués et issus de pays riches. » (UNESCO, 2023)

Selon ce rapport, les établissements scolaires des pays en développement n'ont pas suffisamment progressé dans le cadre de l'adoption des REL et ont concentré leurs efforts sur le libre accès aux publications scientifiques, au détriment des contenus éducatifs. Le manque d'infrastructures et l'absence de motivation et de connaissance parmi les enseignant·e·s concernant le potentiel des REL figurent parmi les principaux défis à relever.

On notera également qu'aucun progrès n'a été accompli dans le domaine de l'inclusion et de la diversité au niveau mondial. En raison de la prédominance de l'anglais et des langues européennes, le défi visant à « décoloniser » les REL proposées en ligne reste entier dans les pays en développement. Si le volume de matériels disponibles en ligne est effectivement en hausse, on observe

1 UNESCO. 2023. Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2023. Les technologies dans l'éducation : qui est aux commandes ? Paris, UNESCO.



toujours des obstacles importants concernant l'accessibilité aux quatre coins de la planète. Le monde compte actuellement 285 millions de personnes aveugles ou malvoyantes. 90 % d'entre elles disposent de faibles revenus et vivent dans des pays en développement. Seuls 1 à 7 % des livres sont publiés dans un format qu'elles peuvent lire (OMPI, 2016)².

À cet égard, les syndicats de l'éducation, les étudiant·e·s et les personnels de soutien académique sont des acteurs essentiels pour promouvoir le dialogue social portant sur l'accès aux matériels d'étude dans l'enseignement supérieur et encourager l'action transformatrice. Le présent guide a pour objectif de fournir aux syndicats des connaissances de base concernant les REL dans l'enseignement supérieur, ainsi que des idées et des exemples pratiques pour élaborer une feuille de route visant à orienter les politiques publiques et institutionnelles.

1.1. À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide vise à aider plus particulièrement les syndicats qui n'ont pas encore pris d'initiatives concrètes pour promouvoir des politiques et des projets en lien avec les REL. Les informations qu'il contient seront particulièrement utiles pour :

- Les membres du Bureau exécutif
- Le personnel des syndicats
- Le personnel des bibliothèques universitaires

- Les militant·e·s pour l'accès à la connaissance
- Les enseignant·e·s spécialistes des technologies éducatives
- La communauté enseignante en général

1.2. En quoi ce guide pourra-t-il se révéler utile ?

Cet ensemble d'outils permettra aux syndicats et militant·e·s de l'éducation de :

- Comprendre le modèle REL et les recommandations de l'UNESCO sur les REL.
- Connaître les avantages du modèle REL ainsi que les principaux obstacles et défis que suppose leur adoption.
- Développer des arguments en faveur de l'adoption de politiques REL dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Renforcer les capacités des syndicats pour promouvoir des initiatives REL.
- Identifier les opportunités pour promouvoir la mise en œuvre de politiques gouvernementales ou institutionnelles en matière de REL.

² OMPI, 2016. Le Traité de Marrakech – Comment mettre fin à la pénurie de livres. https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_marrakesh_overview.pdf



2. REL : CONCEPTS CLÉS

Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement et de recherche disponibles sous différents formats et médias, pouvant appartenir au domaine public ou être protégés par le droit d'auteur. Ces ressources sont publiées sous des licences ouvertes autorisant leur consultation, leur réutilisation, leur adaptation et leur redistribution sans frais pour les tiers. Bien que les REL soient principalement associées aux technologies éducatives numériques en ligne, elles peuvent aussi se référer à des documents imprimés.

Les catégories de REL utilisées dans l'enseignement supérieur sont en constante évolution, reflétant ainsi la diversité des supports de formation et les fonctionnalités didactiques que peuvent adopter ces ressources. S'agissant des formats, les REL se répartissent en différentes catégories : les outils multimédias (photographies, radios numériques, visioconférences, vidéos, podcasts et simulations), les ressources textuelles et les graphiques numériques (infographies, présentations, images et tableaux), ou encore, les formats sociaux (réseaux sociaux, blogs, pages web et liens). À cette liste viennent s'ajouter de nouvelles catégories telles que les ressources interactives et « gamifiées » proposant des jeux éducatifs et des questionnaires interactifs, des ressources de réalité augmentée et virtuelle, ainsi que des référentiels et des bases de données tels que les bibliothèques numériques et les bases de données académiques. Par ailleurs, il existe des ressources collaboratives en ligne comme les wikis éducatifs et les portfolios numériques.

Quant aux fonctionnalités didactiques, les REL offrent un large éventail d'applications. Certaines d'entre elles sont conçues pour développer des propositions de cours dans des environnements virtuels via des modules de formation, des cours complets, des structures avec ramifications, des guides didactiques, des forums et diverses activités. D'autres privilégient davantage la présentation de contenus, proposant des capsules d'information, des films, des livres numériques, des articles, des exemples, des notes et des manuels, y compris scolaires. Il existe également des REL spécifiques pour la simulation et l'expérimentation, telles que les laboratoires et les simulateurs virtuels, de même que des REL pour l'analyse et la pratique, telles que les études de cas, les problèmes et les exercices. L'évaluation comprend des éléments tels que des questions d'examen, des solutions et diverses rubriques. Une catégorie supplémentaire est celle de l'évaluation de l'apprentissage, qui englobe des tableaux de bord analytiques conçus pour suivre les progrès de l'étudiant·e, et d'autres types de visualisation des données, y compris ouvertes.

Il ressort de ce qui précède que, pour l'essentiel, les REL ne constituent pas une rupture avec les matériels éducatifs que les enseignant·e·s ont toujours eu l'habitude d'utiliser et de créer. La spécificité des REL réside plutôt dans leur modèle de distribution et d'octroi des licences, qui diffère considérablement du modèle traditionnel du droit d'auteur. Historiquement, les enseignant·e·s ont toujours produit un large éventail de matériels éducatifs tels que ceux mentionnés précédemment, mais ces derniers sont le plus souvent soumis à



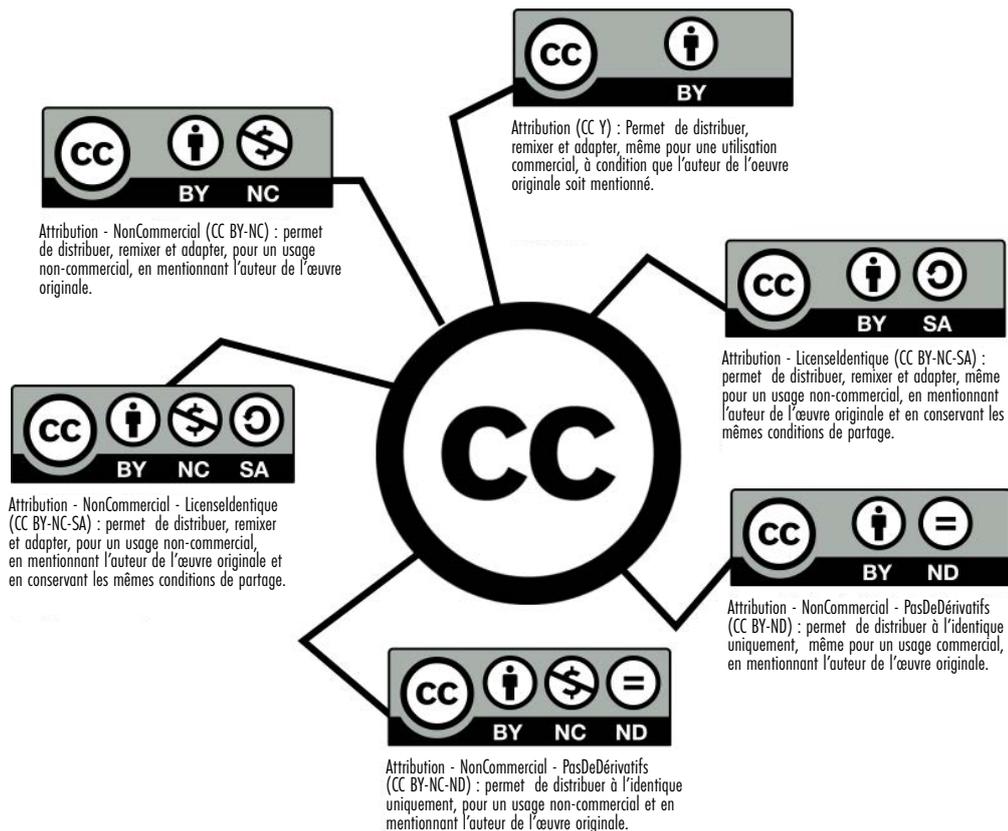
des réglementations en matière de droit d'auteur qui limitent leur reproduction et leur distribution, et donc leur accessibilité et la possibilité de toucher un public plus large. Les REL, au contraire, sont conçues pour être librement accessibles et réutilisables. Il s'agit ici d'un changement de paradigme dans la gestion des droits de propriété intellectuelle permettant une circulation plus fluide des connaissances.

La différence entre les REL et les matériels éducatifs traditionnels, c'est donc l'utilisation de licences ouvertes. Ces licences, à l'instar de celles proposées par Creative Commons, autorisent la copie, la distribution et l'adaptation des ressources, y compris leur utilisation dans le cadre de la création d'œuvres dérivées, sans devoir payer des droits ou obtenir une autorisation explicite de l'auteur original. Ce modèle d'octroi de licences est en accord avec l'ère numérique et la culture du partage qui la caractérise, permettant de télécharger, modifier et distribuer facilement des ressources sous différents formats et sur différentes plateformes.

À cet égard, les REL sont une adaptation des méthodes et techniques pédagogiques traditionnelles aux défis et opportunités de la société de l'information. Ce faisant, les REL offrent une solution au dilemme entre la protection de la propriété intellectuelle et l'accès démocratique à la connaissance, en proposant un modèle de collaboration et d'échange ayant le potentiel d'enrichir à la fois l'enseignement et l'apprentissage dans un large éventail de contextes et à de multiples niveaux.

Que sont les licences ouvertes ?

Une licence ouverte est un instrument juridique qui régit différemment le droit d'auteur, abandonnant le scénario traditionnel « tous droits réservés » pour adopter un scénario du type « certains droits réservés ». Les licences Creative Commons sont les plus utilisées et constituent un moyen simple et normalisé d'accorder des autorisations relatives au droit d'auteur pour les œuvres créatives.



Outre le rôle que jouent les REL pour remédier au coût prohibitif de l'enseignement supérieur pour un grand nombre d'étudiant·e-s, la question des frais doit toujours être replacée dans un contexte d'objectifs d'apprentissage plus larges, car leur potentiel d'ouverture va bien au-delà de la question économique.

La **pédagogie ouverte** privilégie les approches technologiques centrées sur l'étudiant·e et implique l'utilisation de REL pour remanier les cours de manière à ce qu'ils deviennent non seulement des référentiels de contenus, mais aussi des plateformes d'apprentissage, de collaboration et d'engagement avec le monde extérieur, au-delà de la salle de

classe (DeRosa et Robison, 2017)³. Les pratiques éducatives ouvertes (PEO) se réfèrent, quant à elles, aux pratiques collaboratives englobant la création, l'utilisation et la réutilisation des REL, ainsi que les pratiques pédagogiques utilisant des technologies participatives

3 DeRosa, R. et Robison, S. (2017). From OER to open pedagogy: Harnessing the power of open. In Jhangiani, R. et Biswas-Diener, R. (éds.), Open: The philosophy and practices that are revolutionizing education and science, pp. 115-124. <https://www.ubiquitypress.com/site/chapters/10.5334/bbc.i/download/597/>

Avantages des REL

Les REL offrent un moyen d'améliorer l'accès aux matériels d'étude, permettant aux étudiant·e·s d'entrer dans l'enseignement supérieur et d'y rester.

Les REL peuvent être actualisées et adaptées au contexte des étudiant·e·s, transformant ainsi l'enseignant·e en agent de création de ressources actif qui contribue à personnaliser l'éducation.

Les REL permettent d'adapter facilement les matériels éducatifs dans les langues maternelles et promeuvent la diversité linguistique, répondant ainsi aux besoins spécifiques des étudiant·e·s dans différents contextes culturels.

Les REL permettent d'assurer une meilleure efficacité des investissements publics et institutionnels dans les matériels éducatifs. Les contenus financés par des fonds publics doivent être publiés dans un format pouvant être utilisé en toute légalité.

Les REL peuvent être légalement adaptées à des formats accessibles tels que les lecteurs d'écran, le braille, les livres audio, la langue des signes ou la lecture simplifiée.

Les REL permettent de dissiper les inquiétudes des enseignant·e·s quant à une violation éventuelle du droit d'auteur, facilitant ainsi un accès sans restriction aux matériels didactiques.

et des réseaux sociaux pour l'interaction, l'apprentissage entre pairs, la création de connaissances et l'autonomisation des élèves (Cronin, 2017)⁴.

2.1. L'UNESCO encourage le modèle REL

Réunie à l'occasion de sa 40e session en novembre 2019, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL)⁵. Cette recommandation souligne l'importance de l'éducation, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et réaffirme les principes inscrits dans la Déclaration

universelle des droits de l'homme portant sur la diffusion de l'information et des connaissances sans limitations.

Le document insiste également sur la nécessité de garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité, ainsi qu'un accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus, conformément aux cibles 3 et 5 de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 du Programme 2030⁶. La recommandation reconnaît également l'importance de l'éducation de base de qualité et de l'initiation aux médias et à l'information pour accéder aux TIC, notamment l'intelligence artificielle.

4 Cronin, C. (2017). Openness and Praxis: Exploring the Use of Open Educational Practices in Higher Education. *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 18(5). <https://www.irrodl.org/index.php/irrodl/article/view/309>

5 Recommandation sur les ressources éducatives libres (Conférence générale de l'UNESCO, 2019). <https://fr.unesco.org/about-us/legal-affairs/recommandation-ressources-educatives-libres-rel>

6 ODD 4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. ODD 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. Voir : Objectif de développement durable 4 (UNESCO). <https://fr.unesco.org/gem-report/node/1346>



Le document reconnaît en outre que, en élargissant la gamme des matériels éducatifs disponibles, les ressources éducatives libres (REL) peuvent favoriser une éducation de qualité équitable, inclusive et participative et renforcer les libertés académiques et l'autonomie professionnelle des enseignant·e·s. Par ailleurs, les États membres sont invités à appliquer les dispositions de cette recommandation en prenant des mesures appropriées, y compris législatives si nécessaire, et à rendre compte des initiatives qu'ils auront prises pour y donner suite.

En savoir plus

sur l'éducation ouverte :

[Getting Started with OER](#) (OER Global)
[Recommandation sur les ressources éducatives libres](#) (UNESCO)
[Lignes directrices pour les ressources éducatives libres \(REL\) dans l'enseignement supérieur](#) (UNESCO)
[Copyright and Licensing Toolkit](#) (OER Africa)

Apprendre à utiliser les licences Creative Commons :

[Comprendre les termes des licences](#)
[Choisir une licence pour votre travail](#)
[Utiliser et remanier les matériels de tiers](#)
[Attribuer le droit d'auteur de manière appropriée](#)

Rechercher des ressources éducatives à traduire ou à adapter :

[Référentiels](#)
[Manuels scolaires](#)
[Livres](#)

Les parties prenantes à cette recommandation représentent divers secteurs de l'éducation, formels et non formels : enseignant·e·s, éducateur·rice·s, apprenant·e·s, organismes gouvernementaux, parents, établissements scolaires,

prestataires de services éducatifs, personnels de soutien, formateur·rice·s d'enseignant·e·s, responsables des politiques éducatives, institutions culturelles (bibliothèques, musées, etc.), fournisseurs d'infrastructures TIC, équipes de recherche, organisations de la société civile, maisons d'édition, secteurs public et privé, organisations intergouvernementales, auteur·e·s, titulaires de droits d'auteur, médias et autres intervenants engagés dans l'éducation et la technologie.

2.2. Objectifs et domaines d'action de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL

Renforcement des capacités. Améliorer les capacités de toutes les parties prenantes pour créer, consulter et réutiliser les REL, ainsi que pour utiliser des licences ouvertes conformément à la législation en matière de droit d'auteur.

Politiques d'accompagnement. Encourager les gouvernements, les autorités éducatives et les établissements scolaires à adopter des cadres réglementaires pour les licences ouvertes relatives aux ressources éducatives financées par des fonds publics, au profit d'une éducation inclusive et de haute qualité.

Accès effectif et équitable. Élaborer des stratégies et des programmes pour le partage des REL sous de multiples formats, y compris pour les personnes handicapées ou issues de groupes vulnérables.

Durabilité. Soutenir des modèles de durabilité aux niveaux national, régional et institutionnel, ainsi que l'expérimentation pilote de nouveaux modèles d'éducation durable.

Coopération internationale. Promouvoir la collaboration afin d'éviter les redondances et créer un fonds mondial de matériels



éducatifs en plusieurs langues et sous différents formats qui soient accessibles, culturellement diversifiés et qui tiennent compte de la question du genre.

Les domaines d'action de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL sont les suivants :

Renforcer les capacités en lien avec les REL. La recommandation appelle au renforcement des capacités pour la création, la consultation, la réutilisation, l'adaptation et la redistribution des ressources éducatives libres (REL). Il faut pour cela sensibiliser les différentes parties prenantes aux avantages des REL, assurer une formation continue à tous les niveaux de l'enseignement, informer sur les exceptions au droit d'auteur, utiliser des outils et des technologies pour faciliter l'accès sécurisé aux REL, fournir des sources d'information accessibles et promouvoir la formation numérique pour comprendre les licences ouvertes et les technologies connexes. Ces mesures visent à encourager une utilisation plus efficace des REL et à renforcer la collaboration dans le cadre de la création et de l'adaptation de REL dans les contextes éducatifs.

Mettre en place des politiques d'accompagnement. Encourager la création d'environnements politiques favorables aux REL en instituant des politiques participatives. Il est recommandé de définir des politiques favorables aux licences ouvertes ou au domaine public pour les REL financées par les pouvoirs publics, ainsi que des cadres juridiques qui encouragent la création, la consultation et l'adaptation des REL dans le respect des législations en matière de droit d'auteur. Il est également suggéré de concevoir des communautés de pratique, de reconnaître l'intérêt professionnel de la création de REL et de promouvoir la recherche dans ce domaine. Le document insiste également sur l'importance de protéger la vie privée et les données dans le cadre de la production et de l'utilisation

des REL. Ces politiques visent à optimiser l'accès aux REL et à assurer leur utilisation efficace dans l'environnement éducatif en insistant sur la qualité et la collaboration.

Favoriser un accès effectif, inclusif et équitable à des REL de qualité. Il est proposé de soutenir la création, la consultation et l'adaptation de REL inclusives, équitables et de qualité pour toutes les parties prenantes, notamment les apprenant·e·s en formation formelle ou non formelle, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap ou de la situation socio-économique, mais aussi les populations vulnérables, les peuples autochtones, les personnes vivant en zones rurales ou touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle, les minorités ethniques, les migrant·e·s, les réfugié·e·s et les personnes déplacées. Il est suggéré de garantir des modalités d'accès variées, y compris hors ligne, et de soutenir la création de REL intégrant la thématique du genre et culturellement pertinentes, notamment dans les langues locales les moins utilisées. La recommandation défend également l'égalité des genres, la non-discrimination, l'accessibilité et l'inclusion dans les stratégies et les programmes REL et encourage les investissements dans les infrastructures TIC et le haut débit afin d'améliorer l'accès. Il est recommandé de dynamiser la recherche centrée sur les REL et de définir des normes d'assurance qualité fondées sur des données factuelles.

Favoriser la création de modèles REL durables. Il s'agit ici d'encourager et de soutenir le développement de modèles REL durables, complets et intégrés, adaptés à leurs contextes et aux structures gouvernementales. Il est suggéré de revoir les politiques d'acquisition afin de simplifier la création, l'adaptation et la préservation des REL, d'encourager la diversification des modèles de financement, notamment les ressources et partenariats non traditionnels, et de promouvoir l'innovation et la valeur ajoutée inhérentes

à l'utilisation des REL. Il est également recommandé d'adopter des cadres réglementaires conformes aux intérêts des parties prenantes concernées, de favoriser la traduction linguistique fidèle de licences ouvertes et de créer des mécanismes de mise en œuvre et d'amélioration continue des REL. Il est, en outre, demandé d'optimiser les budgets existants alloués à l'éducation et à la recherche au travers de la collaboration aux niveaux institutionnel, national et régional.

Promouvoir et renforcer la coopération internationale. Il est suggéré de promouvoir les partenariats transfrontaliers pour les projets et les programmes REL, de créer des mécanismes de financement régionaux et internationaux, de soutenir les réseaux de collaboration entre pairs, d'intégrer des clauses spécifiques aux REL dans les accords de coopération internationaux relatifs à l'éducation et d'étudier la possibilité de mettre en place un cadre international concernant les exceptions et limitations au droit d'auteur à des fins pédagogiques et de recherche. Il s'agit également de soutenir les compétences en matière de communication interculturelle et les stratégies communautaires pour la mise en œuvre locale des REL afin de promouvoir les valeurs universelles.

2.3. Quelles sont les implications de ces recommandations pour les enseignant·e·s, les étudiant·e·s et les établissements scolaires ?

2.3.1. Pour les enseignant·e·s

Formation complète. Les enseignant·e·s doivent recevoir une formation continue et complète qui leur permet

non seulement de se familiariser avec la technologie et les plateformes de REL, mais également de comprendre les licences ouvertes et les modalités de réutilisation, d'adaptation et de redistribution des ressources créées au quotidien dans le cadre de leur enseignement. Il s'agit ici de les préparer à tirer le meilleur parti des possibilités d'apprentissage en ligne et d'utiliser efficacement les REL dans le cadre de leur enseignement en offrant à leurs élèves la garantie de pouvoir consulter des ressources de qualité.

Intégration aux programmes d'études. Les enseignant·e·s doivent réfléchir à la manière dont les REL peuvent être alignées sur les objectifs pédagogiques et intégrées avec cohérence aux programmes d'études existants. L'adaptation et la personnalisation des REL pour répondre aux besoins spécifiques des étudiant·e·s et tenir compte de la dynamique de la classe peuvent améliorer la qualité de l'apprentissage et se traduire par un engagement plus soutenu.

Collaboration et communauté. Participer à des communautés de pratique et à des réseaux d'enseignant·e·s qui partagent leurs expériences en matière de REL peut s'avérer particulièrement utile pour les échanges d'idées et le travail en collaboration. La création conjointe de matériels éducatifs au sein de ces communautés peut conduire à la production de ressources plus riches et mieux adaptées au contexte. D'autre part, travailler en équipe peut alléger la charge de travail individuelle et favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

2.3.2. Pour les étudiant·e·s

Accès équitable. Les REL offrent la possibilité de réduire les disparités en termes d'accès à l'éducation et aux ressources de qualité. Les enseignant·e·s doivent avoir conscience des différences



qui conditionnent l'accès à la technologie et trouver les moyens de garantir que tou-te-s les étudiant·e-s puissent bénéficier des REL, que ce soit en proposant des alternatives hors ligne ou en adaptant les ressources à différentes plateformes.

Encourager la créativité. Les REL peuvent servir de point de départ aux projets créatifs et aux activités de recherche. Utiliser une large palette de ressources disponibles offre aux étudiant·e-s la possibilité d'explorer diverses approches de la résolution des problèmes et de développer des compétences cognitives et socio-émotionnelles telles que leur esprit critique et leur créativité.

Promouvoir l'autonomie et l'autogestion de l'apprentissage. Lorsque la possibilité leur est donnée de consulter des ressources en ligne, les étudiant·e-s peuvent choisir celles qui correspondent le mieux à leurs besoins et à leurs préférences en matière d'apprentissage. Cette opportunité favorise leur autonomie et leur autogestion en leur permettant d'explorer, de rechercher et d'approfondir les sujets qui les intéressent à leur propre rythme. À mesure que les étudiant·e-s acquièrent les compétences leur permettant de rechercher, évaluer et sélectionner des ressources pertinentes, il·elle-s renforcent également leurs capacités en matière de recherche et de prise de décision, deux éléments indispensables pour assurer leur progression académique et personnelle tout au long de la vie.

2.3.3. Pour les établissements scolaires

Politiques d'accompagnement. Les établissements doivent définir des politiques claires pour soutenir la création, l'adaptation et l'utilisation de ressources éducatives et leur publication sous forme de REL. Il peut s'agir, entre autres, de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les enseignant·e-s à créer et à partager leurs propres ressources,

d'intégrer les REL dans les programmes d'études, ou encore, de promouvoir des pratiques éducatives innovantes. Ces politiques peuvent institutionnaliser des programmes de formation et de renforcement des capacités adressés aux enseignant·e-s et faciliter ainsi leur accès à toute une gamme de ressources et outils pédagogiques pouvant être adaptés et personnalisés en fonction des besoins spécifiques de leurs étudiant·e-s. D'autre part, en favorisant une répartition équitable des ressources, ces politiques peuvent contribuer à préserver la charge de travail des enseignant·e-s en leur permettant de se concentrer davantage sur leur rôle de facilitateur·rice-s de l'apprentissage, au lieu de consacrer trop de temps à la création de matériels à partir de zéro.

Infrastructures technologiques. Les établissements doivent investir dans des infrastructures technologiques qui facilitent l'accès aux REL. Cela implique de créer des référentiels et des plateformes de publication, ainsi que des systèmes d'assurance qualité et de catalogage, et de veiller à ce que les étudiant·e-s et les enseignant·e-s puissent accéder à des équipements et une connectivité fiables pour tirer le meilleur parti des ressources en ligne et apprendre à maîtriser l'information pour assurer l'efficacité de leurs recherches.

Collaboration internationale. La collaboration et la coopération internationales peuvent enrichir considérablement la diversité et la qualité des REL disponibles. Les établissements peuvent nouer des partenariats avec des organisations internationales ou d'autres infrastructures éducatives pour partager et créer conjointement des ressources éducatives profitables à un grand nombre d'étudiant·e-s et d'environnements éducatifs, tout en renforçant la visibilité de la production de REL au sein de ces établissements.



3. LES REL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les ressources éducatives libres (REL) ont un impact profond et diversifié sur l'enseignement supérieur, offrant une série d'avantages et d'opportunités tant aux établissements qu'aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s.

En termes d'accès aux matériels de haute qualité, les REL offrent aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'accéder à une large gamme de ressources éducatives couvrant différentes disciplines et niveaux académiques. Les REL enrichissent l'offre éducative et aident les enseignant·e·s à diversifier leurs méthodes d'enseignement et à se tenir au courant des dernières avancées dans leurs disciplines.

La collaboration et les échanges sont deux aspects essentiels des REL dans l'enseignement supérieur. Les enseignant·e·s ont la possibilité de partager leurs matériels avec leurs collègues au sein et en dehors de leur établissement, favorisant ainsi les échanges de bonnes pratiques pédagogiques et la création conjointe de contenus éducatifs. Cela peut également conduire à la formation de communautés de pratique en ligne où les enseignant·e·s peuvent discuter de leurs approches pédagogiques, de leurs stratégies d'enseignement et de leurs défis communs. En levant les obstacles économiques et en favorisant l'adaptation des ressources à des contextes et à des besoins spécifiques, les REL offrent aux enseignant·e·s un accès équitable à des matériels de haute qualité pour leurs recherches et leur préparation pédagogique.

Les REL garantissent aux étudiant·e·s un accès plus équitable à des matériels éducatifs de qualité. En éliminant les barrières économiques associées

aux manuels scolaires traditionnels et à d'autres matériels d'étude, les étudiant·e·s peuvent consulter les ressources qui leur sont nécessaires sans encourir de frais supplémentaires ou recourir à des pratiques illégales comme la photocopie. Cela peut s'avérer particulièrement bénéfique pour les étudiant·e·s qui rencontrent des difficultés financières. Mais ce n'est pas le seul avantage : les REL offrent un accès à des matériels d'étude spécialement adaptés à leur contexte, leur culture et leurs besoins éducatifs.

S'agissant de la qualité, les REL peuvent être soumises à un processus continu d'évaluation et d'amélioration pour garantir l'actualisation des contenus et leur alignement sur les dernières recherches et avancées dans une discipline donnée. Les enseignant·e·s et leurs établissements peuvent adapter les REL afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de leurs étudiant·e·s et de leurs environnements éducatifs.

En termes d'innovation, les REL offrent une plateforme d'expérimentation pédagogique. Les enseignant·e·s peuvent utiliser différents types de contenus tels que les vidéos, les simulations interactives et les ressources multimédias pour enrichir l'expérience d'apprentissage. Une telle opportunité peut contribuer à motiver les étudiant·e·s et améliorer la compréhension et la mémorisation des concepts.

3.1. Intersection entre ressources éducatives libres, libre accès et science ouverte dans l'enseignement supérieur

Les REL et le libre accès procèdent d'un même mouvement mais ne sont pas identiques. Les REL s'utilisent à des fins



d'enseignement et d'apprentissage, tandis que les publications en libre accès ont pour objectif de mettre gratuitement à disposition les résultats de la recherche scientifique. Ces deux mouvements ont en commun le principe de promouvoir l'utilisation de licences libres (comme Creative Commons) pour la publication de contenus et leur mise à disposition dans les référentiels.

Les REL sont généralement des cours complets, des leçons, des modules, des manuels, des tutoriels ou tout autre matériel conçu pour être utilisé dans le cadre de l'enseignement, tandis que les publications en libre accès sont le plus souvent des articles de revue, des études de cas, des livres, des thèses et, généralement, des matériels en lien avec la recherche scientifique. Il convient toutefois de préciser que **la différence entre le libre accès et les REL ne réside pas dans la catégorisation des contenus mais bien dans les objectifs poursuivis par les politiques qui les sous-tendent.**

Au sein de l'enseignement supérieur, la publication, la création et l'utilisation de publications en libre accès peuvent croiser ou chevaucher les REL de différentes

manières. Toutes les recherches disponibles sous licence ouverte peuvent aider les enseignant·e·s à préparer des matériels d'apprentissage actualisés et pertinents. Elles peuvent être utilisées en tant que lecture recommandée ou complémentaire ou appeler les étudiant·e·s à rechercher en ligne des documents susceptibles de renforcer à la fois les aptitudes à rechercher des informations et les études orientées sur l'élève (Levey, 2023). Quant aux référentiels de contenus en libre accès de nombreuses universités ou EES, ils contiennent généralement toutes sortes de matériels, notamment des collections de ressources pédagogiques.

Certains EES choisissent de créer des référentiels spécialisés dans les REL (en dehors des référentiels de contenus en libre accès) en mettant l'accent sur la réutilisation et l'adaptation à des fins éducatives. Le traitement des publications est donc différencié en tenant compte des caractéristiques spécifiques des REL, en les classant et en les décrivant de manière à les associer aux programmes d'études (pour effectuer des recherches par sujet, cours ou type de REL, par exemple), en

OCW : un exemple de référentiels spécialisés dans les REL pour l'enseignement supérieur

Les référentiels OpenCourseWare contiennent des supports de cours universitaires complets en libre accès et disponibles gratuitement (notamment des programmes d'études, des cours vidéo, des notes, des exercices et des travaux à effectuer). C'est l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT) qui est à l'origine de l'initiative OCW, après avoir annoncé publiquement en 2001 que ses cours officiels seraient disponibles gratuitement et en libre accès. Depuis cette date, plusieurs universités dans le monde ont adopté le format OCW pour la publication de leurs cours.

Trouver OCW :

- [MIT OCW](#)
- [KOCW](#) (Corée)
- [JOCW](#) (Japon)
- [OER Africa OCW](#)
- [Répertoire OCW du CCCOER](#)

utilisant des licences qui permettent de produire des œuvres dérivées (autorisant les traductions et les versions) ou en mettant à disposition des versions modifiables pour faciliter l'adaptation des matériels, entre autres considérations.

Tant les publications en libre accès que les REL font partie de la science ouverte, un concept plus large et plus complet également soutenu par l'UNESCO ([Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte, 2021](#)). La science ouverte, le libre accès et les REL sont des initiatives et des mouvements convergents. La définition même des REL mentionnée dans la recommandation de l'UNESCO fait également référence aux matériels de recherche. Il est donc pertinent d'envisager des modèles où les initiatives visant à promouvoir l'éducation et la science ouvertes convergent, permettant ainsi aux universités ou aux EES de remplir pleinement leurs fonctions premières que sont l'enseignement, la recherche et la diffusion.

3.2. Intégration des REL dans les programmes d'études de l'enseignement supérieur : nécessité d'adopter une perspective située

L'adoption et l'intégration des ressources éducatives libres (REL) dans les établissements scolaires présentent à la fois des défis et des opportunités appelant à une étude plus approfondie et contextualisée.

Les programmes d'études, en tant que cadres directeurs de l'enseignement et de l'apprentissage, sont en réalité conditionnés par diverses tensions entre contenus et pratiques pédagogiques. Ces tensions, enracinées dans diverses traditions et approches théoriques,

trouvent toute leur pertinence dès lors que l'on examine l'interaction entre les REL et les programmes d'études. En ce sens, il est nécessaire d'examiner comment les REL sont liées aux programmes d'études et comment les contenus et les pratiques éducatives s'entrecroisent dans les processus d'enseignement et d'apprentissage. Une telle analyse met en lumière que l'approche des programmes d'études influence l'adoption des REL et leur intégration effective dans la pratique éducative.

Afin de relever les défis liés à l'adoption des REL, il est crucial de tenir compte du contexte dans lequel se déploie ce processus et de comprendre les pratiques d'enseignement. Une analyse des programmes d'études en relation avec les REL met en évidence les dimensions fondamentales qui influencent la réussite de la mise en œuvre de ces ressources. L'environnement institutionnel, la structure de l'enseignement et les dynamiques internes sont autant d'éléments essentiels qui déterminent la manière dont les enseignant·e·s intègrent et adaptent les REL, dans la mesure où ils peuvent être des facilitateurs ou des inhibiteurs. De même, des facteurs externes comme les aspects culturels, historiques et économiques ont également un impact sur l'intégration des REL dans les programmes d'études, notamment les types universités et la vision de leur mission.

En définitive, l'adoption et l'intégration des REL dans les programmes d'études vont au-delà d'une simple inclusion de ressources ouvertes dans le processus éducatif. Il est, en effet, nécessaire de comprendre en profondeur la manière dont ces ressources interagissent avec les pratiques professionnelles des enseignant·e·s, les contenus des programmes d'études et l'ensemble de l'environnement éducatif. Aborder ces aspects de manière globale permettra une mise en œuvre plus efficace et



plus avantageuse des REL au sein de l'éducation et conduira à une plus grande ouverture et à un meilleur accès à la connaissance, garantissant ainsi l'accès à l'enseignement supérieur en tant que bien public et social.

3.3. Obstacles à l'adoption du modèle REL dans les EES

Il importe de souligner que le mouvement en faveur des REL n'a pas été exempt de problèmes en ce qui concerne leur application concrète dans des environnements éducatifs spécifiques. Ces limitations sont mises en évidence dans les témoignages d'enseignant·e·s ayant rencontré des difficultés à intégrer les REL dans leurs approches pédagogiques (Rodés, 2019)⁷.

3.3.1. Obstacles juridiques

Droit d'auteur et licences. Plusieurs obstacles peuvent être identifiés dans le processus d'adoption des REL qui affectent leur intégration dans l'environnement éducatif. À cet égard, la question du droit d'auteur apparaît comme l'une des problématiques centrales, bien que cette question n'ait pas été suffisamment abordée dans la littérature générale traitant de l'adoption des technologies. Les obstacles sont notamment les représentations liées aux aspects culturels, la connaissance du droit d'auteur et la compréhension des termes des licences libres, les traditions et modalités de publication, les perspectives idéologiques et les craintes associées à l'appropriation et à l'utilisation commerciale.

La réutilisation – pratique courante dans la création de ressources

éducatives – englobe l'utilisation de contenus non conçus spécifiquement pour l'enseignement, la conservation des matériels et l'adaptation de ressources existantes. Ne pas comprendre ce que signifie le droit d'auteur dans un environnement numérique peut donner lieu à des pratiques de copie illicite.

Incompatibilités entre les politiques de propriété intellectuelle des universités ou des EES et les licences libres. Une politique ou un projet REL peut être compromis en raison d'une incompatibilité avec les réglementations nationales en matière de propriété intellectuelle, pouvant souvent conduire à un processus de révision de ces réglementations.

Politiques en matière de manuels scolaires obligatoires. Dans certaines universités, il existe des instances ou des comités qui imposent l'utilisation obligatoire de toute une série de manuels et textes spécifiques. Le plus souvent, des procédures d'approbation institutionnelles ont été mises en place pour déterminer les manuels à utiliser dans le cadre de l'enseignement. Il importe donc que le processus d'adoption des REL soit compatible avec ces politiques ou réglementations.

3.3.2. Barrières culturelles et comportementales

Tensions entre approches ouvertes et traditionnelles. L'adoption des REL crée des antagonismes entre publication ouverte et pratiques traditionnelles. Certain·e·s enseignant·e·s se sentent mal à l'aise ou estiment qu'il n'est pas correct d'utiliser le travail d'autres personnes et décident par conséquent de protéger leurs propres ressources plutôt que de les partager. La question économique se pose également, certaines personnes considérant les REL comme un nouveau modèle commercial, d'autres se concentrant sur l'enseignement altruiste.

⁷ Rodés, V. 2019. *Una teoría fundamentada sobre la adopción de repositorios y recursos educativos abiertos en universidades latinoamericanas*. <https://minerva.usc.es/xmlui/handle/10347/18238>

Le corps professoral se déclare prêt à accepter la mise à disposition de contenus en libre accès, en exigeant toutefois un équilibre entre producteurs et consommateurs, une reconnaissance de la paternité de l'œuvre et l'octroi de licences qui favorisent une utilisation égalitaire. Les préoccupations concernant les modifications non approuvées et les utilisations commerciales démontrent clairement la corrélation entre paternité de l'œuvre et versions dérivées.

Manque de compétences numériques parmi les enseignant·e·s. La création et l'adaptation des REL requièrent de nouvelles compétences. La capacité des enseignant·e·s à intégrer les REL dans leur pratique professionnelle est influencée par leur niveau de compétence numérique et leur perception de l'utilité de ces ressources dans leur travail.

Dévalorisation de la création de matériels éducatifs. Les obstacles sont également liés à la perception qu'ont les enseignant·e·s de leurs propres capacités. Les ressources éducatives développées par les enseignant·e·s peuvent être dévalorisées par rapport aux autres formes de publication. Des critères de qualité sont attribués aux ressources afin de les valoriser et peuvent donc influencer leur partage.

Surévaluation de la technologie par rapport à la pédagogie. Une certaine tendance consiste en priorité à adopter les technologies éducatives en se basant sur leur disponibilité et leur capacité à produire des modèles accrocheurs, plutôt que sur leur valeur pédagogique. Cette dynamique fausse considérablement le jeu dans le cadre de la création de REL de qualité et peut conduire à surévaluer les outils technologiques au détriment de stratégies pédagogiques pertinentes.

Culture et politiques institutionnelles. D'autres obstacles sont imputables aux politiques et au contexte institutionnel. En effet, la culture institutionnelle, l'absence

de politiques ou les mesures contradictoires, ainsi que les nouvelles pratiques de partage, ont une influence sur l'adoption des REL. La question des carrières professionnelles et les incitants institutionnels jouent également un rôle important.

3.3.3. Infrastructures, ressources et incitants

Accès à la technologie et maîtrise de l'information. L'accessibilité et l'exposition à la technologie apparaissent également comme des obstacles. Le manque de connaissances concernant les référentiels, leur existence, leur fonctionnement et les types de contenus hébergés, ainsi que l'accès limité à la connectivité et à la technologie, constituent des facteurs limitatifs.

Technicité excessive des référentiels. De même, les caractéristiques intrinsèques de la technologie contribuent à créer des obstacles. Les systèmes de catalogage et de conception des référentiels peuvent être confus ou mal adaptés aux besoins des personnes qui les utilisent, ce qui peut nuire à leur efficacité.

Les enseignant·e·s manquent de temps. Le facteur temps constitue un obstacle récurrent dans le processus d'adoption. Cela se manifeste par le temps nécessaire pour acquérir les compétences et aptitudes en lien avec les REL, la façon dont la facilité d'utilisation des REL est perçue et le peu de temps consacré à la création et à la publication de ressources parmi les multiples responsabilités des enseignant·e·s.

Manque de soutien technique pour l'édition, la publication et l'accessibilité. Les modèles de publication traditionnels passent par une multitude de cycles d'édition et de révision par des spécialistes. Même s'ils font l'objet d'un processus de révision par les pairs, les matériels en libre accès sont souvent jugés de mauvaise qualité pour des raisons esthétiques et grammaticales.



Budget insuffisant. Il ne fait aucun doute que le facteur économique constitue une barrière importante pour bon nombre d'universités. L'adoption des REL implique de couvrir les frais que représentent les infrastructures technologiques ; le développement ; la conservation, la maintenance et l'amélioration des contenus ; la formation des enseignant·e·s ; et, en général, la mise en place d'incitants pour la création de REL (fonds pour l'innovation, bourses, années sabbatiques pour la création de contenus, etc.).

3.4. Surmonter les obstacles à l'adoption

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations permettant une intégration plus facile et plus efficace des REL dans les environnements éducatifs, en tenant compte à la fois des pratiques professionnelles des enseignant·e·s et des programmes d'études (Rodés, 2019).

1. **Promouvoir la formation des enseignant·e·s en matière de REL.** Veiller à ce que les enseignant·e·s comprennent en profondeur la nature des REL, ainsi que les avantages et défis qui y sont liés. Les programmes de renforcement des capacités, les ateliers et les discussions ouvertes peuvent aider à mieux comprendre comment les REL enrichissent les pratiques pédagogiques.
2. **Définir des politiques institutionnelles.** Les établissements scolaires devraient envisager d'élaborer des politiques et des lignes directrices claires pour soutenir l'adoption des REL. Cela permettrait de disposer d'un cadre structuré pour leur mise en œuvre, mais aussi de reconnaître et récompenser les efforts des enseignant·e·s.
3. **Intégrer les REL dans la planification des programmes d'études.** Les enseignant·e·s devraient envisager l'intégration des REL dès le début de la planification des programmes d'études. Il s'agirait alors de déterminer comment les REL peuvent compléter et enrichir les contenus et les activités existants dans les programmes d'études.
4. **Encourager la création locale de REL.** Les établissements devraient mettre en place des incitants pour encourager les enseignant·e·s à créer leurs propres REL adaptées à leurs besoins et aux contextes spécifiques des étudiant·e·s. Cela permettrait non seulement de promouvoir l'authenticité, mais aussi de contribuer au développement d'un écosystème de REL localisé et évolutif.
5. **Encourager la collaboration et le partage.** Créer des espaces et des plateformes permettant aux enseignant·e·s de partager leurs REL et leurs expériences. La collaboration entre enseignant·e·s de disciplines et horizons différents enrichit la diversité des ressources disponibles et crée un sentiment d'appartenance à une communauté.
6. **Tenir compte des identités professionnelles.** Reconnaître que l'adoption des REL est liée aux identités professionnelles des enseignant·e·s. Donner l'occasion aux enseignant·e·s de réfléchir à la manière dont les REL peuvent contribuer à leur développement et à leur perfectionnement professionnels.
7. **Accorder la priorité à l'accessibilité et à la diversité.** Lors de la sélection ou de la création de REL, il est indispensable de tenir compte de l'accessibilité des étudiant·e·s ayant des capacités et des besoins divers. La diversité culturelle et linguistique de la région doit également être prise en considération pour garantir une éducation inclusive. Raison pour laquelle les enseignant·e·s doivent



bénéficier d'un soutien institutionnel et/ou d'une formation ayant pour thème l'accessibilité de base (description des images, contraste, taille des polices, transcription des vidéos, etc.). Il importe également de promouvoir la traduction gratuite des REL en différentes langues et dialectes.

8. Encourager la recherche et l'évaluation d'impact.

Les établissements doivent encourager la recherche sur l'efficacité de l'adoption des REL dans différents contextes. Il convient également d'évaluer l'impact des REL sur l'apprentissage, la participation et les résultats des étudiant·e·s afin d'assurer une amélioration continue des pratiques. Examiner comment la création dans le cadre des REL influe sur le travail des enseignant·e·s, en comparant notamment la charge de travail et le temps passé à chercher et réviser les matériels et en analysant les impacts sur leur créativité et leur autonomie professionnelle.

9. Développer les infrastructures technologiques.

Reconnaître les limites technologiques pouvant entraver l'accès aux REL. Les établissements et les politiques publiques doivent s'efforcer d'améliorer la connectivité et l'accès aux équipements technologiques pour tou·te·s les étudiant·e·s.

10. Encourager la réflexion continue.

L'adoption des REL doit être un processus de réflexion et d'adaptation permanent. Les enseignant·e·s, les communautés et les établissements doivent accepter de revoir leurs approches en fonction des résultats et des commentaires qui leur parviennent.

11. Soutenir l'évaluation et l'amélioration de la qualité.

Il est crucial de valider et réviser les matériels créés, en mettant l'accent sur la conception, la réalisation des objectifs et l'impact sur les résultats scolaires. Les universités et les EES doivent faire appel à des éditeurs, des correcteurs et des concepteurs durant le processus de révision afin de limiter les obstacles liés à la perception de la qualité, au manque de compétences, au manque de soutien institutionnel et au manque de temps auxquels sont confronté·e·s certain·e·s enseignant·e·s.

12. Comprendre la structure des coûts des différents modèles de production des matériels pédagogiques (fermés/ouverts)

et promouvoir les recherches qui analysent les conséquences du coût des matériels éducatifs pour les étudiant·e·s, afin de définir des stratégies et des politiques institutionnelles qui garantissent l'accès aux sources de connaissance.

13. Identifier les bailleurs de fonds extérieurs potentiels,

que ce soit en mobilisant des fonds publics ou en faisant appel à des bailleurs de fonds internationaux.



4. L'ÉDUCATION OUVERTE EST UNE QUESTION SYNDICALE

Il ressort des entretiens menés avec les dirigeant·e·s syndicaux·ales des pays en développement que, depuis l'explosion de l'éducation numérique provoquée par la pandémie de COVID-19, de nouveaux problèmes ont vu le jour en ce qui concerne les conditions de travail. Leurs témoignages soulignent par exemple que l'utilisation croissante des technologies numériques est considérée comme l'un des principaux facteurs responsables de la dégradation des conditions de travail et de l'augmentation de la charge de travail, auxquelles viennent s'ajouter la multiplication des tâches administratives qui réduisent le temps consacré aux activités créatives, le manque de formation adéquate pour enseigner et procéder à des évaluations dans des environnements numériques, la perte de motivation due au manque de reconnaissance des activités professionnelles de l'enseignant·e en comparaison des activités de recherche, notamment dans le cadre de l'évaluation des enseignant·e·s, ainsi que le sentiment de voir la profession enseignante dévalorisée au sein de la société.

Le rapport de la 14e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (2021)⁸ soulève des questions très similaires à celles évoquées par les enseignant·e·s durant les entretiens, qui soulignent effectivement l'importance d'écouter leurs revendications et celles

de leurs organisations face aux nouveaux défis que pose la professionnalisation de l'enseignement au 21e siècle. Le 8e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation⁹ a, lui aussi, demandé instamment à l'IE et à ses affiliés de promouvoir les politiques REL, soulignant la nécessité d'élaborer ces politiques « en consultation avec les syndicats de l'éducation, de manière à assurer leur conformité avec les normes nationales de qualité régissant l'enseignement et l'apprentissage, leur indépendance totale vis-à-vis des impératifs commerciaux et la prise en compte des spécificités culturelles et des différences entre les genres, sans porter atteinte aux conditions de travail et à l'autonomie des enseignant·e·s et des universitaires, notamment leur droit à une reconnaissance pleine et entière. »

Dans un tel contexte, l'éducation ouverte se veut un outil profitable aux enseignant·e·s, en tant que travailleur·euse·s et professionnel·le·s autonomes. Nous avons vu que l'adoption du modèle REL n'est pas seulement une question d'octroi de licences ouvertes pour les matériels en libre accès. L'adoption de ce modèle suppose de stimuler les dynamiques collaboratives propres à l'éducation du 21e siècle, de gagner du temps d'enseignement et de conférer à l'enseignant·e le contrôle de l'acte didactique en l'autorisant à adapter librement les matériels disponibles, et de récompenser les enseignant·e·s les

8 Rapport final. 14e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (4 au 8 octobre 2021). Bureau International du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_837725.pdf

9 Résolution : Renforcer l'équité en matière d'accès au matériel d'enseignement, d'apprentissage et de recherche. 8e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni à Bangkok, en Thaïlande, du 21 au 26 juillet 2019. <https://www.ei-ie.org/fr/item/23017:resolucion-sobre-fortalecimiento-del-acceso-equitativo-a-los-materiales-con-fines-de-ensenanza-aprendizaje-e>

plus compétent·e-s dans la création de contenus en soutenant leur publication et en assurant la visibilité des bonnes pratiques didactiques. Bien entendu, il s'agit aussi d'une manière efficace d'injecter les budgets disponibles dans des matériels et d'atteindre une masse critique de ressources accessibles et adaptées au contexte. Mais attention, nous savons aussi que, sans la mise en place d'un système d'incitants et d'une formation adéquate, l'adoption du modèle REL pourrait être perçu par le corps enseignant comme un fardeau plutôt qu'un avantage. Raison pour laquelle les syndicats doivent être impliqués et entendus, si l'on souhaite parvenir à mettre en place une culture institutionnelle de REL adéquate. En ce sens, on pourrait inclure les points suivants dans les plateformes de revendications syndicales, par exemple :

- **Reconnaître les enseignant·e-s comme des créateur·rice·s de connaissances pédagogiques.**

- Établir des incitants pour la publication en libre accès des matériels créés par le corps enseignant lui-même, afin de favoriser un accès plus large aux ressources. Ces incitants peuvent inclure la création de :
- Nouveaux fonds concurrentiels pour la création de matériels ou de nouvelles bourses pour le développement des REL.
 - Nouveaux mécanismes de soutien pour la correction du style et la conception graphique des matériels créés par les enseignant·e-s, accompagnés notamment de services de traduction dans des langues minoritaires ou autochtones.

- **Reconnaissance particulière pour les enseignant·e-s innovant·e-s ou membres de communautés de pratiques éducatives ouvertes (PEO).** Par exemple, via la mise en place de :
 - Fonds pour l'innovation dans le domaine des pratiques éducatives de l'enseignement supérieur, accordant la priorité aux PEO.
 - Mécanismes de formation entre pairs, centrés sur les REL et les PEO.
- **Revalorisation des activités, de l'enseignement et de la production de connaissances didactiques au même titre que la recherche.** À cette fin, on pourrait inclure un point pertinent pour la création et la publication de REL dans les instances d'évaluation des activités d'enseignement.
- **Décolonisation de l'enseignement supérieur.** Les syndicats de l'éducation revendiquent souvent une éducation plus inclusive et plus représentative qui tienne compte des voix et perspectives historiquement marginalisées.
 - Ils pourraient ajouter à leurs programmes la promotion et la création de REL qui contribuent à décoloniser les programmes d'études, les pratiques et les politiques institutionnelles dans l'enseignement supérieur.
- **Équilibre entre enseignement et recherche.** Traditionnellement, la recherche a toujours joui d'un statut supérieur à celui de l'enseignement dans la hiérarchie universitaire. Les syndicats réclament souvent un système qui accorderait aux activités d'enseignement la même valeur que celle accordée aux activités de recherche.



- Cela supposerait de revoir les mécanismes d'évaluation et de progression dans la carrière professionnelle, afin d'y inclure la création et l'adaptation des REL comme un élément valide et utile de l'enseignement.
- **Promotion des valeurs éthiques et sociales dans l'éducation.**
Certains syndicats défendent déjà des valeurs telles que la justice sociale, l'équité et l'inclusion.
 - Ces valeurs pourraient être renforcées au travers de la promotion des REL qui abordent explicitement ces thématiques, tant au niveau du contenu que de la méthodologie pédagogique.
 - En tenant compte de cette perspective, les syndicats de l'éducation réaffirment leur engagement en faveur d'une éducation plus inclusive et plus équitable, mais ils soulignent également la pertinence des REL pour rencontrer ces objectifs à partir d'une conceptualisation de l'enseignement supérieur en tant que bien public et social.



5. APPEL À L'ACTION¹⁰

Le chapitre qui suit est un guide étape par étape proposant des outils concrets pour faciliter les initiatives des syndicats en faveur des REL.

5.1. Créer une culture REL au niveau des syndicats

Acquérir les connaissances concernant le modèle REL au sein du syndicat constitue le premier pas pour aborder cette thématique de manière collective.

À cette fin, nous formulons les recommandations suivantes :

- Renforcement des capacités et formation continue. Une des premières étapes pour instaurer une culture REL consiste à apprendre aux membres du syndicat ce que sont les REL, quels sont leurs avantages et comment les mettre en œuvre et les adapter. Les ateliers de formation et les séminaires en ligne pourraient s'avérer des moyens efficaces pour diffuser ces connaissances.
- Création de comités spécialisés. Une stratégie utile pourrait consister à établir des comités ou des sous-comités au sein de la structure syndicale, chargés de promouvoir et de développer les REL. Ces comités pourraient travailler en étroite collaboration avec les spécialistes de la pédagogie et des technologies éducatives au sein des universités en vue d'élaborer des stratégies plus efficaces et intégrées aux politiques et pratiques institutionnelles pour faire progresser le modèle REL dans les programmes et les négociations des syndicats.
- Partenariats interinstitutionnels. Les syndicats pourraient chercher à créer des partenariats avec les établissements scolaires, les ONG ou d'autres organismes intéressés par la promotion des REL. Ces partenariats pourraient faciliter les échanges de ressources, de méthodologies et de bonnes pratiques.
- Promotion de la recherche et des publications. Encourager la conduite de recherches sur l'efficacité et l'impact des REL permettrait de disposer de données factuelles pour soutenir leur adoption. Les résultats pourraient être publiés dans des revues universitaires et d'autres forums publics, afin d'accroître la sensibilisation et le soutien aux REL.
- Intégration de la décolonisation et de l'équité. Les syndicats pourraient considérer les REL comme faisant partie intégrante de leur mission, en élargissant leurs programmes syndicaux pour y inclure la décolonisation des programmes d'études et la promotion de l'équité au sein de l'éducation.
- Communication et sensibilisation. Il peut s'avérer crucial pour les syndicats de bien planifier leur stratégie de communication pour tenir leurs membres informé·e·s et s'assurer de leur engagement, notamment en publiant régulièrement des

10 Plusieurs parties de ce chapitre sont tirées et adaptées des documents suivants : OER Advocacy Plan (Worksheet), SPARC, publié sous CC-BY 4.0. https://docs.google.com/document/d/1jv_0JsunR4r501RXdj6qmOti4hjDSyR6X1dT9MnLXM/edit#heading=h.gjdqxs Lignes directrices pour l'élaboration des politiques sur les ressources éducatives libres, UNESCO et Commonwealth of Learning, 2020, publié sous CC-BY-SA 3.0 IGO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373887>



- bulletins d'information, en organisant des webinaires et en utilisant les plateformes des réseaux sociaux pour faire connaître les objectifs atteints et les défis liés aux REL.
- Évaluation et rétroaction continues. Implanter des mécanismes pour évaluer régulièrement les impacts des initiatives REL permettra de procéder aux ajustements nécessaires et de s'assurer que ces dernières sont alignées sur les objectifs organisationnels et pédagogiques.
 - Adopter une politique de libre accès (via les licences Creative Commons) pour les publications du syndicat.
 - Porter cette décision à la connaissance des affilié·e·s et les informer des avantages de publier en libre accès et de promouvoir le modèle REL dans l'enseignement supérieur.
 - S'assurer que le personnel de l'organisation chargé de promouvoir les REL possède certaines compétences de base telles que :
 - Posséder les compétences numériques permettant de promouvoir efficacement les REL, après avoir suivi une formation éventuellement organisée par des organisations syndicales pour assurer une intégration optimale de ces ressources dans l'environnement éducatif.
 - Comprendre les termes des licences ouvertes, ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles.
 - Connaître des exemples pratiques d'utilisation des REL, ainsi que des exemples probants dans différents contextes pour illustrer les points clés.
 - Connaître les arguments pour et contre l'utilisation des REL.

Les arguments et contre-arguments concernant les REL sont présentés à titre d'exemple dans le tableau suivant :

| <i>Arguments</i> | <i>Contre-arguments</i> |
|---|--|
| L'adoption de modèles REL et de science ouverte pourrait limiter les universitaires dans le choix du lieu et des modalités de publication de leurs travaux, portant ainsi atteinte à leur liberté académique. | Les modèles REL et de science ouverte pourraient, au contraire, élargir plutôt que restreindre les plateformes de publication. Les universitaires peuvent toujours décider de publier dans des livres, des manuels et des revues sans libre accès, ou de déposer des versions pré- ou post-imprimées dans des référentiels ouverts, afin de diversifier leurs canaux de diffusion. |
| Les REL et les plateformes de science ouverte ne garantissent pas toujours la qualité et la rigueur académiques, dans la mesure où elles ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes processus de révision que les publications traditionnelles. | La révision par les pairs et d'autres méthodes d'assurance qualité peuvent être appliquées à des modèles d'éducation et de science ouvertes. D'autre part, la transparence et l'accessibilité peuvent inciter à effectuer un examen plus approfondi du travail, afin d'améliorer potentiellement sa qualité, en apportant de nouvelles modifications basées sur les évaluations et les commentaires des personnes qui les utilisent. |
| Le modèle des REL et de la science ouverte pourrait conduire à des inégalités dans l'accès aux ressources éducatives de haute qualité, dans la mesure où les ressources des établissements plus puissants risquent d'éclipser celles des établissements qui en possèdent moins. | La philosophie sous-jacente aux REL et à la science ouverte consiste précisément à démocratiser l'accès à la connaissance. À travers les licences ouvertes et les référentiels accessibles gratuitement, les REL détiennent le potentiel d'équilibrer les disparités en termes d'accès aux ressources éducatives. |
| Les REL et la science ouverte risquent de donner lieu à une appropriation illicite de travaux universitaires et de porter ainsi atteinte au droit d'auteur et à la reconnaissance. | Les systèmes de licences ouvertes comme Creative Commons proposent des mécanismes flexibles pour protéger le droit d'auteur, tout en autorisant la consultation et la réutilisation des ressources. |

5.2. Comprendre pleinement le contexte

Le point de départ d'une intervention efficace consiste à collecter des informations de base concernant les processus décisionnels en lien avec la création ou l'acquisition de matériels éducatifs, afin de pouvoir renforcer l'influence du syndicat.

5.2.1. Analyse des politiques nationales ou institutionnelles

Il conviendrait de réexaminer en particulier les politiques suivantes :

- **Politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle.** Ces politiques déterminent qui est propriétaire de la production des universités ou des EES et qui exerce le droit d'auteur sur les contenus financés



ou créés par des enseignant·e·s engagé·e·s dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat de service. Il est indispensable de comprendre la portée de ces politiques afin de pouvoir les intégrer correctement aux politiques régissant les REL.

- **Politiques ou règlements relatifs au personnel enseignant.**
Réexaminer ces politiques permettra de mieux comprendre si la création de ressources fait partie du profil professionnel de l'enseignant·e et quelles sont les implications quant à la rémunération et la promotion.
- **Politiques d'approbation des textes et des supports de cours.**
Un grand nombre d'universités ou EES ont mis en place des procédures d'approbation des supports de cours et disposent parfois d'une politique de manuels obligatoires.

Questions clés

Les cadres réglementaires régissant actuellement les contenus ou les publications permettent-ils l'octroi de licences ouvertes pour les matériels didactiques et autorisent-ils l'adaptation de contenus créés par des tiers ?

Existe-t-il un système d'approbation des matériels susceptible de donner lieu à des incompatibilités avec les REL ?

Sera-t-il nécessaire d'apporter des modifications aux politiques ou réglementations institutionnelles et/ou nationales pour promouvoir les projets REL dans l'enseignement supérieur ?

Dans quel type de cadre réglementaire ou de politique institutionnelle pourrait-on intégrer une politique REL ?

- **Politiques en matière de TIC.**
Il importe d'analyser les politiques des plateformes éducatives et des référentiels institutionnels ou d'autres espaces de publication de contenus numériques et de déterminer s'il existe des politiques de libre accès. Il convient également de savoir s'il existe des collections de REL et comment ce type de ressources est traité dans les référentiels.

5.2.2. Recueillir des données factuelles

Il est nécessaire de créer une base de données factuelles solide pour élaborer des arguments et garantir une intervention efficace. Au cas où ces informations ne seraient pas disponibles, il est recommandé aux syndicats de compiler leurs propres données en menant ou en commanditant des recherches sur des questions appelant une étude plus approfondie.

Il est recommandé de prendre les initiatives suivantes :

- **Identifier les facteurs qui conditionnent l'adoption des REL par les enseignant·e·s universitaires et examiner les corrélations entre cette adoption et leurs pratiques professionnelles habituelles.**
Identifier les éléments subjectifs, contextuels et institutionnels qui déterminent l'utilisation ou non de référentiels et de REL par le corps professoral. Étudier en parallèle les pratiques dominantes dans le cadre de la création, de la publication et du partage de ressources traditionnelles par les enseignant·e·s. Discerner également les différentes façons dont les enseignant·e·s universitaires utilisent les référentiels institutionnels et

nationaux. Enfin, élaborer des stratégies solides pour faciliter une utilisation et une réutilisation plus larges et de meilleure qualité des ressources éducatives dans les universités – une étape cruciale pour garantir l'efficacité de l'enseignement supérieur.

- **Analyser les budgets alloués aux universités ou aux EES pour la création ou l'acquisition de matériels, ainsi que le coût des contrats d'abonnement, le cas échéant, à des plateformes de matériels éducatifs externalisés.** Ces informations sont particulièrement importantes, mais elles restent difficiles à obtenir car elles ne sont pas toujours systématisées. Quoi qu'il en soit, elles valent la peine d'être collectées car elles constitueront des éléments clés pour comprendre la portée de l'intervention et construire des arguments liés au coût-avantage.
- **Identifier les appels d'offres ou les programmes institutionnels pour le financement de contenus éducatifs.** Analyser le fondement de ces appels ou programmes et les politiques de publication en étudiant la possibilité d'inclure des clauses de publication en libre accès. Il est également utile de déterminer s'il existe des équipes d'enseignant·e·s spécialisées dans la « création de contenus » au niveau institutionnel et d'analyser les politiques de publication des matériels créés.
- **Vérifier si l'université ou l'EES dispose des infrastructures nécessaires.** L'accès des étudiant·e·s et des enseignant·e·s à Internet et aux équipements numériques, ainsi que l'existence de référentiels ou d'autres espaces institutionnels pour la publication, l'indexation et la recherche de contenus sont deux facteurs qui détermineront

la nature de l'intervention.

- **Réaliser des entretiens préliminaires** avec les autorités éducatives, les responsables des programmes de cours et le personnel des bibliothèques universitaires en vue de :
 - Identifier les situations particulières liées à des problèmes de fourniture ou d'accès aux matériels. Exemple : cours ou domaines où les matériels sont très coûteux, manque de matériels dans la langue maternelle des étudiant·e·s, matériels décontextualisés ou mal adaptés aux programmes d'études, étudiant·e·s en situation de handicap rencontrant des difficultés pour accéder aux textes imprimés, etc.
 - Comprendre le modèle commercial selon lequel sont produits les différents matériels didactiques utilisés par l'établissement : modèle lucratif (production et vente par le secteur privé), modèle subventionné (financement par le gouvernement, l'établissement ou des donateurs extérieurs) ou modèle communautaire (les enseignant·e·s développent les ressources dans le cadre d'un système d'incitants) (UNESCO et Commonwealth of Learning, 2020)¹¹.
 - Connaître le niveau de formation de ces acteurs en matière de REL, rechercher les facultés universitaires ou les établissements où il existe une sensibilité particulière et une formation en faveur des REL.

11 UNESCO et Commonwealth of Learning « Lignes directrices pour l'élaboration des politiques sur les ressources éducatives libres », Paris, UNESCO, 2020. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373887>



- Identifier les préoccupations, les préjugés et les objections vis-à-vis des REL susceptibles d'exister dans l'esprit de ces acteurs.
- **Mener une enquête auprès des étudiant·e·s.** Ce type d'enquête permet de connaître le point de vue des étudiant·e·s concernant les matériels d'étude qu'il·elle·s utilisent, le niveau des problèmes d'accès et leurs préférences, entre

autres données qui apporteront ensuite une contribution indispensable pour définir le cadre d'argumentation de l'intervention. Par ailleurs, la consultation et la communication des besoins et opinions des étudiant·e·s contribuent à la création de partenariats avec les organisations étudiantes.

Questions clés

Comment les étudiant·e·s accèdent-il·elle·s aux matériels d'étude ? Existe-t-il des lacunes qui limitent l'accès de certain·e·s étudiant·e·s aux matériels de qualité ? Où se situent les brèches dans la fourniture des matériels didactiques ?

Comment la création de ces matériels est-elle financée ? Qui les crée ? Quel est le rôle des universités ou des EES dans l'accès à ces matériels ? Existe-t-il des programmes de création de contenus ? Quel montant les universités ou les EES dépensent-ils dans ces programmes ? Sont-ils publiés sous licences libres ?

Le personnel reçoit-il une formation pour créer ou adapter des matériels ? Existe-t-il des incitants pour la création de contenus par le corps enseignant ? Une culture de l'échange et de la collaboration est-elle encouragée entre enseignant·e·s de différents établissements ?

Quels sont les conditions ou facteurs déterminants qui aideront les enseignant·e·s universitaires à intégrer les REL dans leurs pratiques professionnelles ? Quels critères permettront d'élaborer des stratégies efficaces pour renforcer l'utilisation et la réutilisation des REL dans le contexte universitaire ?

Comment l'efficacité des matériels d'apprentissage est-elle évaluée actuellement ? Sera-t-il nécessaire d'apporter des modifications à cet égard pour pouvoir appliquer les matériels proposés sous forme de REL ? Les TIC peuvent-elles apporter des solutions pour soutenir ce processus ?

L'assistance et les infrastructures techniques disponibles présentent-elles des lacunes qui entravent ou pourraient entraver la disponibilité, la recherche et l'adaptation des REL à de nouvelles fins ?



Exemple d'enquête auprès des étudiant·e·s.

En 2012, l'Initiative latino-américaine pour le libre accès aux manuels scolaires (Latin American Open Textbook Initiative, LATIn) a mené une enquête auprès des étudiant·e·s universitaires en Argentine, au Brésil, au Chili, en Équateur et en Uruguay (UNR, UCSP, UACH, ESPOL et UdelaR) pour connaître leurs besoins en matière d'accès aux matériels d'étude. Il ressort de l'enquête que :

- 43 % des étudiant·e·s universitaires rencontrent des obstacles pour accéder aux textes obligatoires et seulement 11 % y ont pleinement accès.
- 60 % des étudiant·e·s n'ont acheté aucun des manuels recommandés au cours de l'année durant laquelle l'enquête a été réalisée.
- Les bibliothèques sont la première source d'accès (61 %). Viennent ensuite les photocopies de chapitres spécifiques (54 %) et le téléchargement de livres sur Internet (51 %).

L'enquête révèle également que cette situation se complique considérablement dans des pays comme l'Argentine et l'Uruguay, où il n'existe pratiquement aucune exception légale pour l'utilisation dans l'enseignement, la recherche ou les bibliothèques, forçant à naviguer dans une « zone grise » d'accès qui, souvent, conduit les étudiant·e·s et les enseignant·e·s à recourir à des pratiques illégales.

5.2.3. Identifier les obstacles et les opportunités

Après avoir rassemblé toutes ces informations, il est suggéré d'élaborer une matrice des obstacles et des opportunités. Pour ce faire, il importe de tenir compte des catégories d'obstacles à l'adoption

des REL présentées au point 3.3. Le résultat de cet exercice apportera une contribution essentielle au syndicat pour cibler efficacement son intervention.



Tableau 1 : exemples d'obstacles et d'opportunités

| <i>Obstacles</i> | <i>Opportunités</i> |
|---|---|
| Politiques universitaires incompatibles avec les licences libres. | Organiser des ateliers de formation centrés sur le droit d'auteur, promouvoir la transformation des politiques institutionnelles en faveur des licences ouvertes. |
| Accès limité à la technologie et connaissance des référentiels. | Établir des partenariats avec les établissements scolaires et les organisations technologiques en vue de développer des technologies robustes, souveraines et accessibles qui garantissent une connectivité fiable et un accès équitable à la technologie. Encourager la création et/ou l'amélioration des référentiels institutionnels pour y inclure des collections de REL. |
| Les ressources éducatives créées par les enseignant·e·s sont perçues comme inférieures en comparaison des matériels publiés dans le commerce ou par des entités mieux établies. | Collaborer avec les établissements scolaires pour développer des plateformes et des politiques où les enseignant·e·s jouissent d'une reconnaissance pour leur contribution à la création de REL. Créer des réseaux interinstitutionnels permettant aux enseignant·e·s de participer à des projets de développement de matériels éducatifs et de partager leurs expériences et les bonnes pratiques, mais aussi de reconnaître et célébrer les innovations dans ce domaine en attribuant des prix et des distinctions. Inclure les partenariats avec des maisons d'édition et des organisations externes utilisant des licences ouvertes, créer des canaux de distribution plus larges pour les matériels éducatifs créés par les enseignant·e·s et faire en sorte que ces ressources soient accessibles à un public plus large, afin de mieux pouvoir valoriser et reconnaître leur qualité et leur pertinence dans l'environnement éducatif. |
| Le corps enseignant estime que le développement des REL représente une charge de travail inutile. | Organiser des ateliers de formation centrés sur le modèle REL. Mettre en place des incitants pour la création de REL : concours, prix d'excellence, fonds spécifiques. |



5.3. Élaborer un plan

Préparer une feuille de route, s'assurer qu'elle soit validée et la communiquer ensuite aux membres du syndicat. Une structure de base pour cette feuille de route est présentée ci-dessous.

5.3.1. Objectifs

Après avoir pris connaissance du contexte, le syndicat sera en mesure de comprendre quels sont les problèmes à résoudre en priorité, de déterminer à quel niveau il doit agir (national, fédéral, institutionnel

ou projet pilote) et de fixer ses objectifs en fonction de sa sphère d'influence.

Décrire les objectifs de manière concise et veiller à ce qu'ils soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Utiliser la matrice des obstacles et des opportunités (point 5.2.3) élaborée par le syndicat pour décrire les objectifs.

Tenir compte du fait que l'adoption du modèle REL au niveau institutionnel, et plus encore au niveau fédéral ou national, est une entreprise complexe et probablement étendue sur le long terme en fonction du contexte. Dans certains cas, les conditions ne seront pas

Objectifs possibles

- Nouer des partenariats et engager un dialogue interinstitutionnel avec les gouvernements, les établissements, les organismes multilatéraux et les ONG pour promouvoir la mise en place de politiques REL au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- Inclure des clauses relatives aux REL et aux licences Creative Common dans les termes et conditions des programmes de soutien à la création de matériels éducatifs financés par l'université ou l'EES.
- Établir un programme d'incitation pour la publication de REL adaptées aux programmes d'études et élaborées par les enseignant·e·s par le biais de bourses ou de fonds pour la création de REL.
- Inclure dans les critères d'évaluation de l'activité professionnelle de l'enseignant·e la création et la publication de REL comme facteurs positifs et prévisibles pour se voir attribuer une note satisfaisante.
- Créer un programme de traduction et de contextualisation des REL dans les langues locales.
- Mettre en place un programme accordant aux enseignant·e·s une année sabbatique pour élaborer des REL adaptées aux programmes d'études et les publier dans le référentiel de leur université ou EES.
- Influencer les politiques des référentiels institutionnels des universités ou des EES en créant des collections de REL lorsque celles-ci n'existent pas.
- Présenter un projet pilote visant à répondre aux besoins ponctuels ou urgents d'accéder aux matériels éducatifs en élaborant des REL (comme cela s'est produit dans de nombreux contextes durant la crise de la COVID-19).
- Élaborer conjointement une politique REL au niveau national ou institutionnel avec les autorités éducatives gouvernementales ou institutionnelles.



réunies pour développer des politiques gouvernementales ou institutionnelles qui abordent toutes les dimensions du modèle REL, mais cela ne signifie pas pour

autant qu'aucune action n'est possible. Chaque pas vers une ouverture des contenus et une modification de la culture institutionnelle est important.

5.3.2. Acteurs clés et partenaires potentiels

La liste suivante présente :

- Les acteurs clés sur lesquels il sera probablement nécessaire de faire pression.
- Les partenaires potentiels qui aideront le syndicat à convaincre ou à exercer son influence.

| <i>Acteurs clés Niveau national</i> | <i>Acteurs clés Niveau institutionnel</i> | <i>Partenaires potentiels</i> |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Responsables politiques (conseillers politiques, responsables des politiques, autorités ministérielles, etc.). ■ Syndicats et organisations étudiantes, Internationale de l'Éducation et autres organisations syndicales et professionnelles pertinentes. ■ Parlementaires (spécialistes de l'éducation et des TIC). ■ Fournisseurs de contenus, maisons d'édition. ■ Organismes centraux du système éducatif (en charge, par exemple, du financement et de l'assurance qualité). | <ul style="list-style-type: none"> ■ Autorités institutionnelles ■ Syndicats et organisations étudiantes. ■ Personnel des bibliothèques. ■ Personnel des maisons d'édition universitaires. ■ Responsables des référentiels institutionnels. ■ Unités ou départements intervenant dans les processus décisionnels portant sur la création ou l'acquisition de matériels éducatifs. ■ Unités ou départements spécialisés dans la conception et le déploiement des programmes TIC au sein de l'éducation, ainsi que dans la formation des enseignant·e·s et les technologies éducatives. ■ Unités de soutien informatique. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Internationale de l'Éducation et organisations membres possédant une expérience dans le domaine de l'éducation ouverte. ■ Chercheur·euse·s spécialistes de l'éducation ouverte au niveau national. ■ Personnel des bibliothèques spécialisé dans le libre accès. ■ Groupes locaux de Creative Commons. ■ Chaires UNESCO (nationales) en éducation ouverte, enseignement à distance, enseignement hybride, enseignement supérieur ou autres domaines apparentés. ■ Organisations internationales de REL. ■ UNESCO, secteurs de l'éducation et des TIC, Coalition dynamique pour les REL. |

Au cours de cette étape, il conviendra de :

- Sélectionner **les acteurs clés ou les responsables de la prise de décision** ayant le pouvoir de faire avancer la proposition du syndicat. Prendre note de leur profil et indiquer pourquoi la proposition de REL du syndicat pourrait être importante à leurs yeux.
- Prendre contact avec les **partenaires potentiels** afin de connaître l'intérêt qu'ils portent à la proposition du syndicat et leur capacité d'y participer. Chercher à connaître la nature de leur participation (soutien aux campagnes, conseils techniques, appui politique, etc.).
- Tenir compte des informations recueillies précédemment lors des entretiens avec le corps enseignant ou les autorités à propos **des préoccupations, préjugés ou objections vis-à-vis du modèle REL** et concernant les **motivations favorables à leur adoption**.

Une fois les acteurs clés sélectionnés, il importe de connaître leur niveau de connaissance des licences ouvertes et des REL, car cette information aidera le syndicat à déterminer les campagnes ou activités de formation possibles.

5.3.3. Stratégies

Définir l'approche à adopter pour convaincre les responsables de la prise de décision de soutenir la proposition du syndicat. Les stratégies peuvent inclure :

- Le lancement de campagnes et d'activités conjointes avec les associations étudiantes afin de gagner le soutien de la communauté universitaire ou de la société à un projet REL.
- Impliquer activement la direction des universités et les universitaires de renom pour convaincre les responsables de la prise de décision.
- Inscrire la promotion du modèle REL au programme de la négociation collective et du dialogue social.
- Présenter les initiatives ou politiques REL dans le cadre des rencontres avec le gouvernement ouvert.

Exemple de stratégie 1

Engagements du gouvernement ouvert en faveur des REL

Les [75 pays et 104 juridictions locales](#) membres du Partenariat pour un gouvernement ouvert (Open Government Partnership – OGP) permettent à différents acteurs de la société civile, au monde universitaire et aux responsables politiques de soumettre à leur gouvernement des propositions qui deviendront ensuite des engagements gouvernementaux.

Au cours de ces dernières années, plusieurs pays tels que le Brésil, le Chili, les États-Unis, l'Espagne, la Grèce, la Slovénie et la Roumanie ont pris des engagements concrets pour promouvoir des politiques et des projets REL à la suite de [propositions mises sur la table du gouvernement ouvert par différents acteurs](#).



Exemple de stratégie 2

Les REL dans la négociation collective

Les syndicats de l'éducation du Canada ont réussi à intégrer des politiques et des initiatives REL dans les conventions collectives.

Ainsi, dans la [Convention collective conclue par l'Association des professeur·e·s du Vancouver Community College \(VCCFA\)](#) avec l'université, il a été convenu de créer un « Fonds pour l'innovation et l'amélioration des services ». Ce fonds servira notamment à financer des initiatives telles que la sensibilisation aux ressources éducatives libres (REL) et aux manuels scolaires en libre accès, ainsi que le développement, l'adaptation et l'adoption de ces matériels éducatifs, afin d'enrichir les programmes d'études (point 6 de la convention collective).

Dans la [Convention collective conclue par l'Association des professeur·e·s de l'Université MacEwan](#) avec l'université, il a été convenu de prendre en compte comme critère pour déterminer la durée de la période probatoire, la titularisation ou la promotion, dans le cadre de l'évaluation de l'activité universitaire de l'enseignant·e, ses contributions académiques à l'enseignement et à l'apprentissage, y compris le développement de ressources éducatives libres (point 11.6.5.6 de la convention collective).

5.3.4. Activités

Définir les activités à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés. Les inscrire en les associant à chaque objectif.

oublier qu'il sera peut-être nécessaire d'obtenir un financement pour faire avancer la proposition.

Déterminer les ressources nécessaires au bon déroulement des activités. Ne pas

Tableau 2 : activités et ressources

| Objectifs | Activités | Ressources nécessaires |
|-----------|-------------------|------------------------|
| 1. | 1.a 1.b 1.c | |
| 2. | 2.a 2.b. | |
| 3. | 3.a 3.b | |

Établir un chronogramme des activités et déterminer les phases de la proposition, ainsi que l'ordre du déroulement des activités à court, moyen et long terme.

Tableau 3 : chronogramme des activités

| Activité | Semaine/ Mois | Semaine/ Mois | Semaine/ Mois | Semaine/ Mois | Semaine/ Mois | Semaine/ Mois |
|----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

5.3.5. Plan de communication

Public cible

Définir les différents publics cibles auxquels s'adressera la campagne du syndicat.
Exemples :

| | |
|---|---|
| Étudiant·e·s Autorités éducatives Familles des étudiant·e·s | Corps enseignant Personnel de soutien et bibliothèques Ensemble de la société |
|---|---|

Cadre d'argumentation

Définir un cadre d'argumentation pour aider à convaincre les responsables de la prise de décision et les autres parties prenantes (corps enseignant, étudiant·e·s, familles, etc.). Utiliser les informations qui ont été recueillies à propos du contexte, afin de pouvoir **étayer les arguments à l'aide de données contextualisées.**

Ne pas oublier qu'à chaque public cible s'adresse un cadre d'argumentation différent. Exemple, il est probable que les enseignant·e·s seront davantage intéressé·e·s par les aspects didactiques des REL et les étudiant·e·s par les questions liées à la réduction des coûts d'acquisition.



Exemples de cadre d'argumentation

« Les manuels scolaires et l'enseignement supérieur en général sont coûteux et donc inabordables. »

« Les ressources éducatives financées par des fonds publics doivent être mises à la disposition de l'ensemble des citoyen·ne·s. »

« Les enseignant·e·s universitaires créent déjà différents types de matériels. Nous devons les inciter à les partager. »

« La technologie nous offre la possibilité de remédier au problème de l'accès aux matériels éducatifs si nous adoptons les politiques adéquates. »

Se préparer à argumenter

[OER Mythbusting](#) (SPARC, États-Unis)

[Open Educational Resources Mythbusting](#) (European Open Edu Project)

Message

Le message est l'argument qui sera présenté au public cible pour l'encourager à agir. L'idéal est de proposer trois versions : un message complet (1 page), une brève introduction (1 paragraphe) et un slogan (1 phrase). Il est préférable de commencer par l'introduction et de travailler à partir de là.

Un message est généralement constitué de quatre parties :

Accroche. Une déclaration ou une image évocatrice qui attirera l'attention du public cible.

Problème. Quel est le problème concernant l'accès et la production de matériels d'étude de qualité ? Ne pas oublier le cadre d'argumentation préparé auparavant.

Solution. La vision du syndicat et comment les REL peuvent contribuer à sa réalisation.

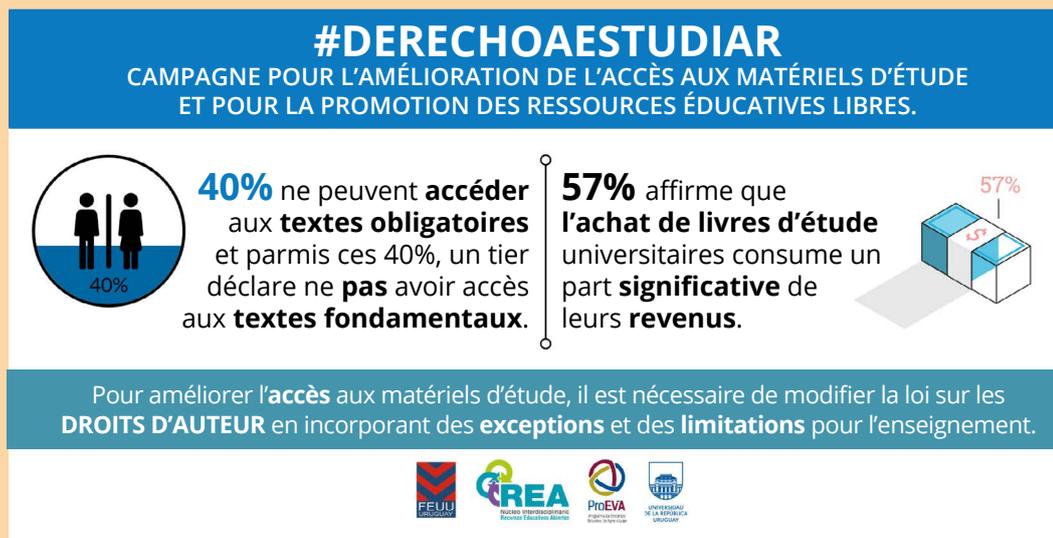
Appel à l'action. La façon dont le public cible peut aider le syndicat à résoudre le problème.

Exploiter les réseaux sociaux et les moyens de communication

Utiliser les réseaux sociaux et les moyens de communication pour sensibiliser l'opinion publique.

- Préparer des communiqués de presse pour chacune des activités organisées.
- Concevoir des infographies comportant des données pour appuyer la proposition du syndicat.
- Inviter des journalistes et des spécialistes de l'éducation aux activités et/ou événements organisés par le syndicat.
- Susciter l'intérêt en mettant l'accent sur des faits nouveaux, des informations intéressantes ou des témoignages percutants.

Un exemple : [la campagne pour améliorer l'accès aux matériels d'étude et promouvoir les REL](#), lancée par la Fédération des étudiant·e·s universitaires de l'Uruguay (FEUU) avec le soutien du Programme « Environnements virtuels » et de la cellule REA de l'Université de la République (UdelaR).



Rôle de la formation et/ou de la sensibilisation dans la promotion des REL

Il se pourrait que les responsables des politiques éducatives et le corps enseignant lui-même ne comprennent pas pleinement les avantages inhérents aux REL. Il est donc essentiel que des ateliers ou des programmes de formation soient organisés en parallèle des campagnes et des outils mis en place pour faire connaître la proposition.

Faire en sorte d'obtenir le soutien de partenaires spécialistes des REL pour préparer les campagnes et les outils de sensibilisation et coordonner un ou plusieurs ateliers ou programmes d'introduction destinés à expliquer les REL et les licences, ainsi que leurs caractéristiques et leur utilisation.



Exemples de politiques REL

La Déclaration de Paris sur les ressources éducatives libres de 2012 demande instamment aux gouvernements d'encourager l'utilisation des REL et appelle à ce que les matériels financés par des fonds publics soient publiés dans des formats réutilisables. Elle insiste en particulier sur la nécessité d'élaborer des politiques pour la production et l'utilisation des REL.

Encouragés par la Déclaration de Paris de 2012 et les Recommandations de l'UNESCO sur les REL de 2019, un nombre croissant d'établissements et de gouvernements adoptent des politiques en faveur de l'éducation ouverte. Il s'agit entre autres de réglementations formelles pour le soutien, le financement, l'adoption et l'utilisation de contenus éducatifs ouverts et/ou de pratiques pédagogiques ouvertes. Ces politiques peuvent se présenter sous de nombreuses formes : législation des gouvernements nationaux, provinciaux ou étatiques ; politiques et lignes directrices institutionnelles ; mandats de bailleurs de fonds nationaux ou internationaux ; etc. Voici quelques exemples de politiques ou réglementations relatives aux REL pour l'enseignement supérieur qui faciliteront la compréhension des options que peuvent promouvoir les syndicats dans leur sphère d'influence.

BID (Banque interaméricaine de développement)

Type : mandat institutionnel de l'organisme de financement

Domaine d'application : projets financés par la BID et matériels publiés par la BID

Depuis 2015, la [BID publie tous ses documents sous licence Creative Commons](#), si bien que, lorsqu'elle finance des projets éducatifs ou autres, elle inclut dans les termes de ses appels à financement la condition de publier les résultats en libre accès.



Canada

Type : politique gouvernementale en matière de REL

Domaine d'application : enseignement supérieur de la province de Colombie-Britannique, Canada

En 2012, dans le sillage de la Déclaration de Paris sur les REL le [Conseil des ministres de l'Éducation du Canada](#) (CMEC) a pris la décision de financer un programme intitulé [BC Open Textbook](#) dans la province de Colombie-Britannique. Cette initiative consiste en un programme de manuels scolaires en libre accès pour l'enseignement supérieur, couvrant les 40 filières d'études comptant le plus grand nombre d'inscriptions dans cette province et dont la conception a été confiée à l'organisation [BC Campus](#).

Aujourd'hui, le programme propose non seulement des manuels scolaires en libre accès, mais également une plateforme permettant au corps enseignant d'adapter et de remanier plus facilement les ouvrages.

Brésil

Type : réglementation gouvernementale en matière de REL

Domaine d'application : établissements d'enseignement supérieur et organismes publics qui financent des matériels d'enseignement à distance

La [Résolution n° 1 \(mars 2016\) du Conseil national de l'éducation](#) du ministère brésilien de l'Éducation, qui établit les principes directeurs et les normes nationales pour l'offre de programmes et de cours de l'enseignement supérieur à distance, mentionne à l'article 2, paragraphe 4 :

« Les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les organismes et entités de l'administration publique directe et indirecte qui financent ou promeuvent l'enseignement supérieur à distance, garantiront la création, la disponibilité, l'utilisation et la gestion des technologies et ressources éducatives libres, au moyen de licences libres facilitant l'utilisation, la révision, la traduction, l'adaptation, le remaniement, la diffusion et le partage libre pour tou·te·s les citoyen·ne·s, tout en protégeant le droit d'auteur correspondant. »

Le gouvernement brésilien a également établi l'utilisation des licences [Creative Commons](#) pour tous les appels d'offres publics lancés dans le cadre du [Programme national du livre](#).



Fidji

Type : politique institutionnelle

Domaine d'application : Université du Pacifique Sud

En 2017, cette université a adopté le critère d'utilisation des licences ouvertes par défaut pour sa production académique en adoptant une [Politique relative aux ressources éducatives libres](#), stipulant que :

« Point 3.2. Droit d'auteur et licences :
(...) »

(b) Les ressources destinées à l'enseignement et à l'apprentissage développées par le personnel de l'université seront partagées sous une licence ouverte appropriée permettant leur réutilisation, leur révision, leur remaniement et leur redistribution par des tiers. (...) »

(d) L'université adoptera le système de licence Creative Commons le plus récent pour ses licences ouvertes. Un guide détaillé sur les licences ouvertes sera mis à disposition pour soutenir le personnel et lui permettre de déterminer comment il souhaite partager ses ressources pour l'enseignement et l'apprentissage.

(e) L'université se réserve le droit de ne pas partager les ressources commercialement viables. »

Pays-Bas

Type : politique institutionnelle

Domaine d'application : Université de technologie de Delft

Dans son [Cadre stratégique 2018-2024](#), l'université déclare :

« Nous intégrons les ressources éducatives libres aux politiques éducatives de l'Université de technologie de Delft en veillant à :

- Apporter un soutien structurel aux enseignant-e-s et aux étudiant-e-s pour l'utilisation de ces médias.
- Encourager les enseignant-e-s à publier des ressources éducatives sous licences ouvertes.
- Intégrer l'éducation ouverte au programme de qualification de l'enseignement de base et aux critères d'évaluation des cours.
- Dans la mesure du possible, remplacer les manuels commerciaux par des ressources ouvertes dans tous les programmes de bachelier. »



[Cette publication est soumise à la licence Creative Commons Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique 4.0.](#)

(CC BY-NC-SA 4.0)

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats.

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel.

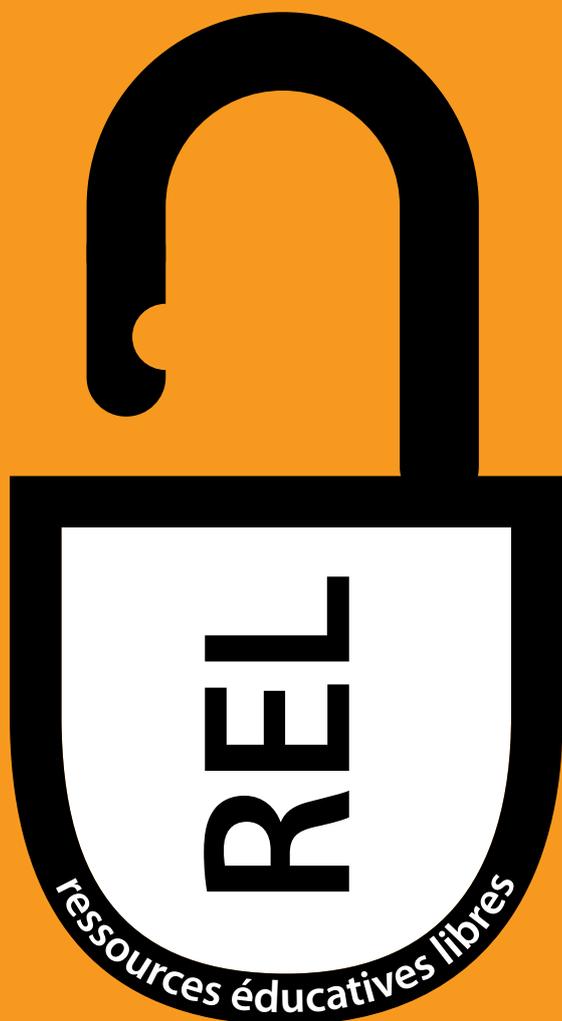
Selon les conditions suivantes :

Attribution — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.

Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Partage dans les Mêmes Conditions — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

Internationale
de l'Éducation
Boîte à outils



Guide pour les REL à l'intention des syndicats de l'enseignement supérieur



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

15 Boulevard Bischoffsheim
1000 Bruxelles, Belgique
Tél +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)

L'Internationale de l'Éducation est la Fédération syndicale mondiale qui réunit des organisations d'enseignant-e-s et d'autres employé-e-s de l'éducation du monde entier. Grâce à nos 390 organisations membres, nous représentons plus de 32 millions d'enseignant-e-s et de personnels de soutien à l'éducation dans 180 pays et territoires.



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation
Octobre 2023
ISBN 978-92-95120-97-6 (PDF)